

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU LUNDI 6 JUILLET 2026

Le six juillet deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Magalie VEYRIER, Maire.

Membres présents : Magalie VEYRIER ; Cécile AUBERT-MICHEL ; Jean-Marie FAVRE ; Sylvie CHENAVIER-DIANI ; Eric MOUNIER ; Lucie BRIATTE ; Aurélien CELLIER ; Jean-Frédéric VINCIGUERRA ; Stéphane BOULAHBAS ; Alexis BISIAUX ; Priscille MICHEL ; Maud ALLIBE ; Michaël FAVIER ; Laura PARET ; Berthine SAVIGNAN ; Kentin PARET ; Serge DREVON ; Sylvie LAPORTE ; Elisabeth POZZI ; Jérôme MORGANT ; Guillaume GEORGE ; Loïc RENAUDEAU

Membres absents : Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Raymond MICHEL ; Daniel DURR ; Emmanuelle BRACCO ; Virginie JEGAT

Pouvoirs : Gaëlle FRERY-RIGALDIES à Eric MOUNIER ; Raymond MICHEL à Alexis BISIAUX ; Daniel DURR à Sylvie CHENAVIER-DIANI ; Emmanuelle BRACCO à Laura PARET ; Virginie JEGAT à Maud ALLIBE ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 22 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 30 juin 2026

Secrétaire : Alexis BISIAUX

**2026-46 – AVIS CONCERNANT LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE VIENNE
CONDRIEU AGGLOMERATION POUR LA NOUVELLE MANDATURE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-11-2,

Vu les élections municipales et communautaires de mars 2026,

Vu la délibération du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération n°26-100 du 19 mai 2026 relative au débat sur le pacte de gouvernance pour la nouvelle mandature,

Vu la délibération du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération n°26-143 du 16 juin 2026 relative à la présentation du projet de pacte de gouvernance pour la nouvelle mandature,

Considérant qu'il est demandé à la Commune de porter un avis sur le pacte de gouvernance concernant la mandature qui s'est ouverte au sein de Vienne Condrieu Agglomération ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1^{er} : D'émettre un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance joint en annexe de la présente délibération, élaboré pour la nouvelle mandature.

Article 2 : D'autoriser Madame la maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 07 juillet 2026

La Maire,
Magalie VEYRIER

A black ink signature, appearing to be 'M. Veyrier', written in a cursive style.

Le secrétaire de séance,
Alexis BISIAUX

A blue ink signature, appearing to be 'A. Bisiaux', written in a cursive style.